



21 / COHÉSION - FORMATION PROFESSIONNELLE

Dotation complémentaire allouée aux associations « Transitions pro » (ATpro) pour le financement des projets de transition professionnelle

**OB
JEC
TIFS**

Promouvoir l'accès à la reconversion professionnelle des salariés dans le cadre de la relance économique

Éviter les situations de chômage de longue durée

Description de la mesure

Les projets de transition professionnelle permettent le financement de formations certifiantes pour des salariés souhaitant changer de métier ou de profession dans le cadre d'un projet de transition professionnelle. Les commissions paritaires interprofessionnelles régionales, renommées associations « Transitions Pro », sont notamment chargées de financer les projets de transition professionnelle des salariés (prise en charge des frais pédagogiques, des frais annexes, de la rémunération et des charges sociales légales et conventionnelles assises sur cette rémunération).

En raison du contexte économique et des fortes mutations attendues dans certains secteurs d'activité, les projets de transition pourraient être davantage mobilisés par les salariés. L'État, via France compétences, attribue aux commissions paritaires interprofessionnelles régionales une dotation supplémentaire exceptionnelle de 100 M € correspondant à la prise en charge de 5 000 bénéficiaires supplémentaires. Ces financements pourront prioriser les formations de reconversion vers des métiers en tension et accompagner les salariés des secteurs les plus touchés par la crise économique. Elles donnent lieu à une déclinaison régionale dans une convention spécifique.



Pilote : État (Direccte)



Financement national : 100 M €



Partenaires : associations « Transitions Pro », France compétences, Pôle emploi, organismes de formation



Calendrier : mise en œuvre en 2021



Démarches

Se connecter sur

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>